

DE OCTOBRE à DECEMBRE 2007

Revue municipale d'informations de la commune et des associations de Péron



Quelle est l'origine de la fête de Noël ?

Des le premier siècle avant J-C, on célébrait à Rome le culte de Mithra, d'origine persane, importé à Rome par les légionnaires romains. Mithra était la divinité perse de la lumière. On fêtait le 25 décembre, pour le solstice d'hivers, la naissance de Mithra le soleil invaincu (Dies natalis solis invicti). On le fêtait par le sacrifice d'un jeune taureau.

En 274, l'empereur Aurélien déclare le culte de Mithra religion d'état et il fixe la célébration du solstice au 25 décembre

La fête de Noël n'existait pas au début du christianisme. C'est seulement à partir du II<sup>e</sup> siècle que l'Église a cherché à déterminer dans l'année le jour de la naissance de Jésus sur lequel les évangiles ne disent rien. Des dates différentes ont été proposées : le 6 janvier, le 25 mars, le 10 avril ...

A Rome, l'Église a choisi le 25 décembre pour célébrer la naissance de Jésus, sans doute pour faire pièce à la fête païenne de la naissance de Mithra. Vers 330 ou 354, l'empereur Constantin décida de fixer la date de Noël au 25 décembre

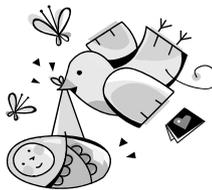
En 354, le pape Libère instaura la célébration de la fête du 25 décembre. qui marque le début de l'année liturgique. Cette date a une valeur symbolique. En effet, en s'inspirant de Malachie 3/19 et Luc 1/78, on considérait la venue du Christ comme le lever du "Soleil de justice". La fête de Noël célèbre ainsi la naissance de Jésus soleil de justice.

Suite page 3



## Naissances

Louis LEGER, né le 22 août 2007.  
Pauline MOREL, née le 10 septembre 2007.  
Basile MARTIN, né le 14 septembre 2007.  
Saoirse May MURPHY-DEWAR, née le 17 octobre 2007  
Marnix VAN ELDIK, né le 11 octobre 2007.



## Décès

Liliane MICHAUD née BOUVIER décédée le 18 octobre 2007.



## Mariage

ECOFFET Roger et Janique WÄBER le 6 octobre 2007.

## ATTENTION

**le 9 mars (1<sup>er</sup> tour) et le 16 mars 2008 (2<sup>ème</sup> tour) auront lieu les élections municipales en même temps que les élections cantonales.**

## INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

**Concerne les français et les européens.**

*(Attention venir vous inscrire en mairie avant le **31 décembre 2007** pour pouvoir voter en 2008.)*

Pour pouvoir voter vous devez être inscrit(e) sur la liste électorale de Péron.

Dans le doute, adressez-vous à la mairie. On pourra vous confirmer votre inscription.

Si vous n'êtes pas inscrit(e) il vous suffit de venir vous présenter en mairie avec votre carte d'identité ou passeport et avec un document justifiant que vous êtes bien domicilié(e) à Péron (facture EDF, France Telecom etc.).

*Les cartes d'électeur ayant servi pour les élections présidentielles et législatives sont toujours valables pour voter en 2008.*

***Attention les européens doivent bien vérifier en mairie s'ils sont bien inscrits sur la liste leur permettant de voter pour les élections municipales, et s'ils ont bien reçu une nouvelle carte d'électeur en 2007 ; si ce n'est pas le cas le signaler en mairie.***

**Nous vous rappelons que les élections municipales et cantonales auront lieu les 9 et 16 mars 2008**

## FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

POUR FETES DE FIN D'ANNEE.

**Le secrétariat sera fermé  
du 24 décembre 2007 au 1<sup>er</sup> janvier 2008 inclus.**

**(rectification ne pas tenir compte des jours de fermeture  
mentionnés dans le Petit Péronnais n°46)**

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, soit : pour ceux nés en octobre, novembre, décembre 1991, venir avant le 15 janvier 2008.

Pour toutes questions relatives au service national,

téléphonez au 03.04.38.36.36,

minitel : 3615 ARMEE,

internet [ww.defense.gouv.fr](http://ww.defense.gouv.fr).

Suite de la première page

La fête du 25 décembre est arrivée progressivement en orient et en Gaule : en 379 à Constantinople, au début du Vème siècle en Gaule, au cours du Vème à Jérusalem et à la fin du Vème en Égypte. Dans les Églises d'orient, au 4ème siècle, on célébrait, sous des formes diverses, le 6 janvier la fête de la manifestation de Dieu.

L'empereur Théodose en 425. codifie officiellement les cérémonies de la fête de Noël. La fête du 25 décembre est devenue exclusivement chrétienne. Clovis est baptisé dans la nuit de Noël 496. En 506, le concile d' Agde en fait une fête d'obligation. En 529, l'empereur Justinien en fait un jour chômé.

La messe de minuit se célèbre dès le V° siècle, avec le pontificat de Grégoire le grand. Au VII° siècle, l'usage s' établit à Rome de célébrer 3 messes : la vigile au soir du 24 décembre, la messe de l'aurore et la messe du jour le 25 décembre.

La fête de Noël s'est répandu progressivement en Europe. Elle a été célébrée à la fin du V° siècle en Irlande, au VII° en Angleterre, au VIII° en Allemagne, au IX° dans les pays scandinaves, au IX° et X° dans les pays slaves. A partir du XII°, la célébration religieuse est accompagnée de drames liturgiques, les "mystères" qui mettent en scène l'adoration des bergers ou la procession des mages. Ces drames liturgiques se jouaient primitivement dans les églises, puis sur les parvis.

Les crèches d'église apparaissent en Italie au XV° et l'arbre de Noël en Allemagne au XVI°.

Puis les crèches familiales, napolitaines puis provençales, se développent à partir du XVII°.

Au moment de la Réforme en 1560, les protestants s'opposent à la crèche et préfèrent la tradition de l'arbre de Noël. Avec la contre réforme au XVII°, les représentations des drames liturgiques sont interdites parce qu'elles sont devenues trop profanes.

Au XIX°, le père Noël apparaît aux États-Unis. Il se répand en Europe après la deuxième guerre mondiale. A partir du XIX°, les organismes de charité offrent aux plus démunis le traditionnel repas de Noël. Actuellement, Noël tend à devenir principalement une fête de l'enfant et de la famille.



INFOS-ANNONCES



## 01 Rénovation

En 2006 une nouvelle entreprise vient de se créer dans votre commune.

Ses points forts :

**Gros œuvre:** maçonnerie, charpente, béton armé,

**Second œuvre:** plâtre, isolation de combles, isolation extérieure de façades, menuiserie intérieure et extérieure

**Ses spécialités:** Mono-murs en briques rouges, Murs, dalles, toitures en bois

massif

Finaliste du concours ARTINOV 2007 de la Chambre de l'Artisanat de Bourg-en-Bresse pour la fabrication d'éléments de construction en bois massif. Spécialisée dans les travaux de rénovation et dans les travaux d'habitations neuves elle est également active dans les petits travaux de maçonnerie (devis gratuit).

Reconnue Entreprise Verte 2007 par la Charte Environnement des Artisans son équipe serait heureuse de vous accompagner dans vos projets en vous conseillant sur les meilleurs moyens de construire dans le respect de l'environnement.

Téléphone : 0450563926 Courriel : 01renovation@orange.fr

## SOMMAIRE

LE CARNET	PAGE 2	LES SOCIETES	PAGE 11
EDITO	PAGE 4	INFOS	PAGE 17
LA MAIRIE	PAGE 5	CALENDRIER DES FETES MESSES	PAGE 22
INFO MAIRIE	PAGE 7	UTILE PRATIQUE	PAGE 23
CCPG	PAGE 10	SERVICE DE GARDE	PAGE 24

Cet article, comme tout le journal, est le dernier à paraître, tout au moins sous cette forme et avec le même « comité de rédaction » puisque les prochaines élections municipales sont prévues les 9 et 16 mars. Aussi permettez moi, au nom de ce comité rédactionnel, composé de Mme Blanc, Mrs Collet et Gigi de vous remercier pour la lecture assidue apportée à ce « petit » journal communal.

Pour avoir déjà connu une fin de mandat, l'habitude veut que l'on ne gère plus que le courant. C'est nettement moins vrai cette année aussi bien au niveau communautaire qu'au niveau communal.

En effet, la CCPG après avoir adopté le Schéma de Cohérence Territoriale, lance les discussions sur des études qui devront se relier au SCOT : le Plan de Déplacement Urbain (où d'ors et déjà et au vu du SCOT, le sud gessien fera office de parents pauvres au sein du Pays de Gex), une nouvelle mouture du Plan Local de l'Habitat qui concerne les constructions en général et les logements sociaux en particulier, une étude sur la mise en place éventuelle d'une vidéosurveillance en extérieur, aussi bien sur les grands axes d'accès et de fuite du Pays de Gex que sur des lieux publics communaux en fonction des demandes des élus locaux, le choix de l'emplacement de la crèche pour notre secteur où sont en concurrence Thoiry, Saint Jean de Gonville et Challex. Je vous rappelle que nous n'avons pas souhaité être candidat pour 2 raisons : Péron est en limite sud des 4 villages et donc moins bien placé géographiquement surtout avec des déplacements qui vont plutôt sur Genève que sur Collonges et aussi pour respecter un principe d'implantation des équipements publics sur tout le territoire.

Au niveau communal, vous avez pu constater que les travaux du collège ont commencé, entraînant une cohorte d'arrêtés municipaux pour réglementer la circulation. Je comprend la gêne que les fermetures de routes impliquent, surtout pour les écoliers et leurs parents mais la sécurité des enfants a un prix, d'autant plus qu'un nouveau chantier devrait commencer en février ou mars : le gymnase. Un nombre très important d'entreprises ont retiré le dossier d'appel d'offre, ce qui nous laisse espérer des prix plus « raisonnables » que ces dernières années.

A Greny, les travaux de la rue Dommartin ont eux aussi commencé et l'entreprise Rampa, en charges des travaux d'assainissement, constate tous les jours que le nom du chemin des « Molasses » n'est pas usurpé. La CCPG, pour garantir un fonctionnement optimal du lagunage, auquel il ne manque que les roseaux, souhaite relier très rapidement le reste de Greny à la station. Pour ce faire, des réunions seront organisés, avant la fin de l'année, avec les riverains de la rue du Molard puis, en fonction de cette première réunion, avec ceux de la route de Lyon et de la route de La Plaine. Ce qui implique que nous devons réfléchir, avec le Conseil Général, en charge des routes départementales, aux aménagements à réaliser.

La route de Lyon, à Logras, est elle aussi en travaux avec la descente du gaz de ville depuis la rue de Bruel et prochainement la reprise des carrefours du Branlant, de Pougny et de la rue de la Gaine pour la sécurisation et le ralentissement des véhicules traversant Logras.

Enfin à Péron une modification provisoire du carrefour est en place pour vérifier si, in situ, la réalité du terrain correspond à la réalité des plans.

Pour tous ces travaux, veuillez accepter mes excuses pour la gêne occasionnée, mais comme je l'écrivais ci-dessus : la sécurité à un prix.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et vous retrouverai avec plaisir le 31 janvier pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Le Maire, Christian ARMAND

**Les traditionnels vœux du Maire auront lieu le  
jeudi 31 janvier 2008 à 18 h 30 à la Salle Champ Fontaine.**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON**  
**DU 4 SEPTEMBRE 2007**

**Absents excusés :**

Mmes LEANDRE (pouvoir à Mme Blanc), ROLLI (pouvoir à Mme Lemaître),  
 Mrs. MARTINEK, ZAMORA,

**Absent :**

M. RABILLER

**1. DELIBERATIONS :**

**1.1. DESIGNATION D'UN AVOCAT SUITE AU RECOURS PAR LES CONSORTS GIROD CONTRE LE PLU.**

APPROUVEE A L'UNANIMITE

**1.2. DESIGNATION D'UN AVOCAT SUITE AU RECOURS PAR M. PELLOUX CONTRE LE P.L.U.**

APPROUVEE A L'UNANIMITE

**1.3. DESIGNATION D'UN AVOCAT SUITE AU RECOURS PAR M. DIMCOVSKI CONTRE LE P.L.U.**

APPROUVEE A L'UNANIMITE

**1.4 DESIGNATION D'UN AVOCAT SUITE A LA REQUETE AUPRES DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON DEPOSEE PAR M. DIMCOVSKI.**

APPROUVEE A L'UNANIMITE

**1.5 NON A LA FERMETURE DU CENTRE MEDICAL DU CHATEAU D'ANGEVILLE.**

APPROUVEE A LA MAJORITE : 12 pour, 2 contre.

**1.6 CONVENTION POUR LOCATION DE LA CHAMBRE SITUEE DANS LE BATIMENT COMMUNAL DE LOGRAS.**

APPROUVE A L'UNANIMITE

**1.7 CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'AIN POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2007 2ème liste.**

APPROUVE A L'UNANIMITE

**2. POINTS DIVERS :****2.1. ECOLE****2.1.1. Effectifs de la rentrée 2007**

216 élèves sont inscrits à l'école maternelle + primaire + 6 élèves en CLIS.

**MATERNELLE :**

Petite section : 24

Moyenne section : 31

Grande section : 29

**PRIMAIRE :**

CP : 18

CM1 : 29

CE1 : 33

CM2 : 23

CE2 : 29

CLIS : 6

**2.1.2. Point sur les alarmes et la vidéosurveillance**

La mise en place de l'alarme est faite pour la salle Champ-Fontaine, l'école et la bibliothèque. Mise en service le 6 septembre.

Le dossier de vidéosurveillance est en cours d'étude à la préfecture, nous venons d'obtenir le récépissé de la demande d'autorisation.

**2.2. BUDGET**

Trésorerie

En caisse au 24 août : 225 838,71 €

En 2007, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

**3. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES:**

**3.1 Urbanisme****Permis de construire :**

- Caretti A. pour la rénovation d'une ferme existante, chemin de Ruthet. Avis favorable.

- Pospieszny D. pour 1 abri à bois, rue Dommartin.

Avis favorable.

- Pochet M. pour une villa, route de Péron. Avis favorable.

- SCI les portes du Léman, pour modificatif (33 logements au lieu de 39) Vie de l'Etraz. Avis favorable.

- Tignon Choudant G., pour boxes à chevaux, route de St Jean. Avis défavorable.

- BSL, pour 30 logements, Vie de l'Etraz. En Attente de l'avis du CAUE.

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON**  
**DU 4 OCTOBRE 2007**

**Absents excusés :**

Mme LEANDRE, Mrs. MARTINEK (pouvoir à Mme Blanc), RABILLER, ZAMORA,

**1. DELIBERATIONS :**

**1.1. DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR AMENAGEMENTS DE SECURITE :**

**1.1.1. RUE DOMMARTIN**

Parallèlement aux installations d'eaux potable et d'assainissement réalisées par la Communauté de Communes, l'aménagement de la rue Dommartin à Greny comprenant des travaux de voirie, installation de canalisations d'eaux pluviales, espaces verts (engazonnement accotements, plantations d'arbres et arbustes).

Les dépenses engagées pour ce programme sont estimées à 237 413.37 €HT.

**Non inclus :**

\*Ouvrages électriques et de télécommunications faisant l'objet d'une convention de mandat avec le Syndicat d'électricité de l'Ain,

\*revêtement bicouche provisoire: si hiver précoce entraînant une interruption du chantier.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

**1.1.2. ROUTE DE CHOUDANS ET RUE DU MAIL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que, compte tenu de l'urbanisation croissante de la Commune générant un trafic toujours plus dense, d'une part, et de la demande pressante de riverains craignant pour leur sécurité, d'autre part, il a été décidé d'aménager les voies communales suivantes :

- Rue du Mail RD 89 (rte d'accès principale au hameau de PERON) : installation d'un plateau surélevé avec passage piétons et signalisation (à hauteur de la maison des Sociétés).

- Rte de Choudans VC n°34 (rte d'accès principale au hameau de Feigères) réalisation d'une chicane et pose d'un coussin berlinois avec signalisation.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

**1.2. INSTAURATION DE L'APPLICATION DU DEPASSEMENT DE COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS (COS) POUR LA REALISATION DE CONSTRUCTION DISPOSANT DU LABEL « HAUTE PERFORMANCE ENERGETIQUE » OU DISPOSANT DE SYSTEME DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUELABLE**

L'article L 128-1 du code l'urbanisme autorise la construction de bâtiment en dépassement du COS dans la limite de 20% pour les bâtiments remplissant des critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable,

APPROUVEE A LA MAJORITE : 9 voix pour et 5 abstentions.

**1.3. DISPOSITIONS EN FAVEUR DE LA DIVERSITE DE L'HABITAT (Article L 127-1 du code de l'urbanisme)**

Dans le cadre du développement des logements sociaux défini par la loi SRU et de la mixité de l'habitat, il s'avère souhaitable de donner la possibilité à la commune d'accompagner la réalisation de promotion privée par la construction de logements aidés.

L'article L127-1 du Code de l'Urbanisme, relatif à la diversité de l'habitat, permet aux communes d'autoriser, par délibération, le dépassement de la norme résultant de l'application du Coefficient d'Occupation des Sols (COS) dans la limite de 20 % de ladite norme dans le respect des autres règles du PLU sous réserve :

- d'une part, que la partie de la construction en dépassement ait la destination de logements à usage locatif bénéficiant d'un concours financier de l'Etat ;

-d'autre part, que le coût foncier imputé à ces logements locatifs n'excède pas un montant fixé par décret en Conseil d'Etat selon les zones géographiques.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

**2. POINTS DIVERS :**

**2.2. BUDGET**

**2.2.1 Réalisation du budget**

- SARL Spara : 4 151.54 € (système alarme salle

Champ Fontaine + école + bibliothèque).

- UGAP : 338.80 €(mobilier pour bibliothèque)

- CAMIF : 130.36 €(lecteur DVD pour école)

- SARL Puech : 1 148.16 € (aménagement jardin du souvenir)

- SUN STORE : 1 767.66 €(store pour préfabriqué).

**2.2.2 Trésorerie**

En caisse au 28 septembre 2007 : 217 774.55 €

A ce jour, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

**2.3. VOIRIE**

**2.3.1. Rue Dommartin**

**2.3.1.1.** Les travaux ont commencé et il y a quelques problèmes avec les anciennes canalisations d'eau potable et avec l'arrivée importante d'eau.

**2.3.1.2.** Nouveau plan de financement de l'éclairage public pour la rue Dommartin et la route du collège, qui est supérieur de 14 000 €uros, suite au nouvel appel d'offres lancé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain.

**2.3.2. Route de Lyon**

La CCPG va reprendre prochainement les branchements d'eau potable aux carrefours de la rue de la Gaine et de la route de Pougny avec la départementale 984. GDF va entreprendre les travaux depuis la rue de Bruel pour franchir le carrefour de la route de Pougny, il y a une incertitude pour prolonger le réseau après le carrefour rue de la Gaine, dans la mesure où il n'y a pas de demandes d'abonnements.

**2.3.3. Rue Fontaine Chargonnet**

La CCPG a mandaté, en urgence, l'entreprise Nabaffa pour réaliser des travaux d'eaux usées. La commune en a profité pour réaliser le réseau d'eau de pluie pour un montant de 12 000 €

**2.4. AMENAGEMENT FONCIER**

Le géomètre va maintenant borner les parcelles avant une prochaine enquête publique.

**2.5. CANTINE SCOLAIRE**

En accord avec le Sou des Ecoles, l'entreprise Scolarest à jusqu'au 12 octobre pour améliorer ses prestations. Dans le cas contraire il faudra casser le marché liant le Sou et Scolarest.

**3. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTER-COMMUNALES :**

**3.1. SIVOS**

**3.1.1.** Le montant des travaux du gymnase s'élève à 3 080 009 € TTC. Il ne reste plus qu'à chiffrer le mur d'escalade.

L'adjudication va se faire cet automne pour un démarrage des travaux en février 2008.

**3.1.2.** Les travaux du collège vont démarrer la semaine prochaine. Il reste 2 lots à attribuer : les sols souples et les espaces verts. Le montant actuel des marchés signés est de 13 872 276.83 €TTC.

Du fait de l'intransigeance de la police de l'eau qui refuse, même provisoirement, un busage du ruisseau « le Martinet », en plus du chemin de la Maladière, la route

de Péron, et le chemin de chez Crédy seront fermés à la circulation, l'accès de cette route par la rue de la Fruitière sera également interdit du fait du danger occasionné par le nombre important de camions prévus pour le terrassement et les travaux pour les divers réseaux. Cette interdiction sera en place jusqu'à la fin de l'année si une entente n'est pas trouvée avec la DDAF.

#### **4. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES**

##### **4.1 Urbanisme**

###### Permis de Construire :

Le Gall R., pour un abri agricole « le Prachet » à Logras. Avis défavorable.

Collignon M., pour un abri à voitures, chemin de la Pierre à Niton. Avis favorable.

Gardette J. pour une villa, route de Lyon, Avis favorable.

Familand, pour constructions de 3 bâtiments pour logements au centre équestre, Vie de l'Etraz.  
Avis favorable.

- SCI Lévrier-Moine, pour aménagement d'un bâtiment en 6 logements, chemin de Brandou. Avis favorable.

##### **4.2. SOCIALE**

**4.2.1.** M. le Maire informe l'assemblée que pour les 6 premiers mois de l'année le Centre de Loisirs (CLSH) reste tout a fait dans les prévisions budgétaires.

**4.2.2.** Sur proposition de Mme la Directrice du Centre de Loisirs, M. le Maire propose de faire passer les tarifs du mercredi de 25 à 22 € et de faire un forfait pour 4 mercredis à 80 € Accord du conseil municipal.

Mme LEMAITRE et M. DAVIS proposent que le forfait ne soit plus nominatif mais familial. A voir avec Mme la Directrice.

##### **4.3. SOCIETE**

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Sou des Ecoles du 26 septembre (M. COLLET).

Peu de parents présents.

- Bilans financiers

\* de l'association (solde négatif de l'exercice).

\* de la cantine (solde positif de l'exercice).

- Commentaires sur le choix des manifestations. Organisation de la foire aux plantons à revoir. Un bilan financier détaillé sera demandé au Sou pour la foire 2007.

- Elections des membres et du nouveau bureau.

## **CCAS**

Les personnes de 70 ans en 2008 et plus qui n'auraient pas reçu l'invitation au repas annuel qui aura lieu le

Samedi 23 Février 2008 Salle Champ Fontaine  
(Rendez-vous sur place vers 11h30)

du CCAS sont invitées à s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie avant le 31 décembre 2006.

Nous rappelons que **la livraison de repas à domicile** est possible. S'adresser à la mairie

## **OPERATION BRIOCHES 2007**

Après déduction des différents frais, la vente des brioches au profit de l'ADAPEI de l'Ain a permis un versement record de 1601,10 € Un grand bravo aux membres des sociétés de notre commune, venus en grand nombre, pour s'être acquitté avec efficacité de cette vente. Nos remerciements vont aux généreux donateurs ayant acheté les 500 brioches d'excellente qualité fournies par Lilian, notre boulanger, et ses collaborateurs.

## **RIVERAINS DES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS VICINAUX**

Nous rappelons que toute végétation (arbres, haies...) doit être contenue à l'intérieur du domaine privé, et ne pas empiéter le domaine public. Dans bien des points de la commune, nous constatons une négligence des propriétaires riverains des voies de circulation, dans l'entretien de leur végétation. Ceci engendre une gêne à la circulation des véhicules de grand gabarit en particulier, ou un masquage de lampadaire, rendant ainsi l'éclairage public inefficace. La réglementation des plantations en bordure de parcelle est disponible en mairie.

En conséquence, nous demandons aux propriétaires concernés de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent, pour se mettre en conformité le plus tôt possible; dans le cas contraire, nous procéderons nous-même à l'élagage nécessaire, au moyen de l'épareuse communale dans le style des interventions que vous pouvez constater au niveau des haies bordant les chemins vicinaux.



Lancé en juin 2006, le service de demande d'acte de naissance en ligne s'enrichit à l'occasion du salon des Maires des demandes d'acte de mariage ainsi que de décès. Une offre de service élargie et proposée par un site déjà plébiscité par les usagers, avec plus de 9 000 demandes reçues chaque jour.

[www.actes-etat-civil.fr](http://www.actes-etat-civil.fr)

Renouveler une carte d'identité, bénéficier de prestations sociales ou compléter un dossier scolaire: un extrait d'acte de naissance est souvent nécessaire pour accomplir ces démarches et son obtention reste le premier motif de déplacement en mairie. Désormais, rendez-vous sur **www.actes-etat-civil.fr** pour régler ces formalités quelques clics. Lorsque la mairie concernée est référencée, il suffit d'enregistrer sa demande et l'utilisateur reçoit la pièce administrative par courrier quelques jours plus tard. Lorsque la mairie n'a pas encore adhéré au dispositif, le citoyens imprime sa demande et la lui expédie.



200 registres paroissiaux et d'état civil de toutes les communes sont numérisés aux archives départementales du département de l'Ain. Depuis le 8 octobre dernier, ils sont disponibles sur le site **www.archives.ain.fr**

Maxime COLLET

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX PERSONNES DE L'AIN**  
**ADAPA**

RÉFÉRENCÉ PAR  
**FRANCE DOMICILE**  
AIDE - SOINS - SERVICES  
0 826 27 15 15

**L'aide à domicile pour tous**

Quels que soient votre situation et vos besoins d'aide, l'**A.D.A.P.A.** met à votre service son **réseau de professionnels**.

Plus de 850 salariés s'efforcent de vous faciliter la vie au quotidien sur l'ensemble du département.

**Selon votre lieu de résidence, nous vous proposons :**

- service d'aide à domicile,
- service de soins à domicile,
- service de portage de repas,
- service d'auxiliaire de vie pour personnes handicapées,
- service mandataire d'employées de maisons, de jour, de nuit, de week-end,
- service de petits travaux (bricolage, jardinage...).

**En collaboration avec différents partenaires :**

- accueil familial pour personnes âgées,
- accompagnement en fin de vie,
- animation résidences personnes âgées,
- aide aux familles...

**Paiement par Chèque Emploi Service Universel (CESU) accepté, réduction d'impôts possible.**

N'hésitez pas à contacter, la responsable de votre secteur. Elle vous fixera un rendez-vous ou se déplacera à votre domicile afin de vous proposer des réponses adaptées à vos besoins.

**Anita BOULAS-CHARDON**  
Espace George Sand  
9, rue de Gex - 01630 SAINT-GENIS-POUILLY  
**Téléphone : 04 50 20 66 80 - Télécopie : 04 50 20 60 12**

**Permanences :**

- tous les matins (sauf le mercredi) de 8 h 30 à 10 h

**4, rue Tony Ferret - B.P. 159 - 01004 BOURG EN BRESSE CEDEX**  
Tél. 04 74 45 51 70 - Fax 04 74 45 51 79 - E-mail : [adapa@adapa01.com](mailto:adapa@adapa01.com)  
ASSOCIATION LOI DE 1901 DÉCLARÉE EN JUILLET 1959 - Agrément service aux personnes - ADHÉRENTE UNA

**UNA**  
Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles.

## A l'intention des services, artisans et commerçants

(Extrait du courrier de la préfecture de l'Ain du 27 septembre 2007)



### DIRECTION DE L'ACTION INTERMINISTÉRIEL Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

....

Votre commune compte moins de 2000 habitants. Il apparaît qu'un certain nombre d'artisans et de commerçants semblent être les seuls de leur catégorie présents sur le territoire de votre commune (d'après les pages jaunes, et sous toute réserve, **la boulangerie Duchamp, le salon de coiffure Look's 2000, l'auberge communale La Fruitière, l'épicerie Ecomarché...**).

Je vous informe que ces commerçants ou artisans pourraient bénéficier d'une **subvention du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) pour les investissements qu'ils seraient amenés à réaliser (travaux, acquisition de matériels). L'aide représente 20 % des investissements avec un maximum de subvention de 10 000 € et un investissement minimal à effectuer de 10 000 € HT.**

Par ailleurs, la commune, si elle est propriétaire de locaux commerciaux ou artisanaux, peut bénéficier de subvention pour tous travaux qu'elle réaliserait dans ses locaux (à hauteur de 30 % de l'investissement), dès lors que le local est exploité par un artisan ou un commerçant qui serait le seul de sa catégorie.

Un dossier de demande doit être déposé en préfecture avant toute réalisation de travaux ou toute acquisition (constitué des devis et d'une étude de viabilité). La chambre auprès de laquelle est enregistrée l'entreprise aidera l'intéressé à monter son dossier de demande et réalisera l'étude de viabilité économique qui est l'une des pièces à joindre au dossier (chambre du métiers *service de monsieur Gérard PINATTON*, 04-74-47-49-44/ chambre de commerce et d'industrie - *service de monsieur Thierry TOLLON* 04 74-32-13-00). Cette prestation est effectuée gratuitement par les chambres.

### Avis aux propriétaires de chiens: ce courrier de la préfecture vous concerne.



Liberté Égalité Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DE L'AIN

Bourg-en-Bresse, le 27 juin 2007

Direction de la Réglementation  
et des Libertés Publiques  
Affaire suivie par: Mme PICARD

Le préfet de l'AIN Bureau Réglementations

Réf. : MPIGB

à Mesdames et messieurs les maires du département de l'AIN  
(en communication à MM, les sous-préfets)

### **OBJET: Chiens dangereux-application de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.**

Par circulaire du 5 juillet 2006, je vous rappelais certaines dispositions du code rural relatives aux animaux dangereux et errants.

Je vous informe aujourd'hui que la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a renforcé notamment les pouvoirs qui vous sont dévolus en cas de danger grave et immédiat du fait de chiens dangereux.

Ainsi, l'article L 211-11 du code rural modifié par cette loi instaure une présomption de danger grave et immédiat des chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie (chiens d'attaque) ou de 2<sup>ème</sup> catégorie (chiens de défense) qui peut vous amener à ordonner, par arrêté, que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à la garde de celui-ci et le cas échéant, à faire procéder à son euthanasie. L'euthanasie peut intervenir sans délai, après avis d'un vétérinaire désigné par la direction des services vétérinaires. A défaut d'avis au plus tard 48 heures après le placement, l'euthanasie peut intervenir sans délai.

Cette nouvelle disposition doit vous permettre d'agir plus rapidement et plus efficacement lorsque vous estimez que les conditions ci-après sont réunies.

Ainsi sont réputés présenter un danger grave et immédiat, du seul fait du non respect par leur propriétaire des précautions auxquelles ces derniers doivent se conformer:

- les chiens dangereux de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> catégorie détenus par des mineurs, des majeurs en tutelle (à moins qu'ils n'aient été autorisés par le juge des tutelles), des personnes condamnées pour crime ou à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis pour délit inscrit au bulletin n° 2 du casier judiciaire ou, pour des ressortissants étrangers, dans un document équivalent, des personnes auxquelles la propriété ou la garde d'un chien a été retirée en application de l'article L 211-11 précité du code rural (sauf dérogation accordée par le maire) ;

- les chiens dangereux de 1<sup>ère</sup> catégorie qui accèdent aux transports en commun et aux lieux publics à l'exception de la voie publique et des locaux ouverts au public, ou qui stationnent dans les parties communes des immeubles collectifs.

- les chiens dangereux de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> catégorie qui circulent sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs sans être muselés et tenus en laisse par une personne majeure ;
- les chiens de la 2<sup>ème</sup> catégorie qui se trouvent dans les lieux publics, les locaux ouverts au public et les transports en commun sans être muselés.

Je rappelle qu'il incombe au propriétaire d'un chien déclaré de race appartenant à la 2ème catégorie d'en apporter systématiquement la preuve en présentant un document (certificat de naissance ou pedigree) attestant de l'inscription du chien à un livre généalogique reconnu par le ministère chargé de l'agriculture. Par ailleurs, tout chien de type molossoïde doit être classé en 1<sup>ère</sup> catégorie dès lors qu'il correspond aux critères morphologiques mentionnés à l'arrêté du 27 avril 1999 établissant la liste des chiens dangereux. Le maire est tenu de délivrer récépissé dès lors que les pièces prévues à l'article L 211-14 du code rural sont fournies par le propriétaire à l'appui de sa déclaration.

Outre les mesures d'urgence que vous pouvez dorénavant mettre en oeuvre, la loi susvisée instaure un renforcement de vos pouvoirs en cas de défaut de déclaration de l'animal.

Ainsi, en application de l'article L 211-14 modifié, et dès lors que vous constatez le défaut de déclaration de chiens de 1ère ou 2ème catégorie, vous devez mettre en demeure le propriétaire ou le détenteur de celui-ci, de procéder à la régularisation de la situation dans un délai d'un mois au plus.

En l'absence de régularisation au terme de ce délai, vous pouvez d'une part, ordonner que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde de celui-ci et d'autre part, faire procéder sans délai et sans nouvelle mise en demeure à son euthanasie. Les frais afférents aux opérations de capture, de transport, de garde et d'euthanasie de l'animal sont intégralement à la charge du propriétaire ou de son détenteur.

Je vous invite à mettre en oeuvre immédiatement ces mesures pour dissuader tout manquement à l'obligation de déclaration de chiens dangereux étant rappelé que l'acquisition, la cession, l'importation et l'introduction en France de chien de 1ère catégorie sont interdites depuis le 7 janvier 1999.

**Par ailleurs, la loi du 5 mars 2007 a inséré dans le code rural un nouvel article L 211-14-1 qui permet au maire de demander une évaluation comportementale pour tout chien susceptible de présenter un danger grave et immédiat au sens de l'article L 211-11.**

L'objectif de l'évaluation comportementale est de vous éclairer ainsi que le propriétaire ou le détenteur d'un chien sur la dangerosité de l'animal.

Je vous précise que cet article n'est pas d'application immédiate, un décret d'application devrait intervenir prochainement.

Enfin, je vous informe que les sanctions pénales ont été renforcées de manière significative.

Vous trouverez dans la fiche ci-jointe toutes les informations concernant cette législation.

Je vous remercie de me tenir informé des difficultés que vous seriez amené à rencontrer dans l'application de ces mesures.

Le préfet, Pour le préfet, Le secrétaire général, signé: Pierre-Henri VRAY

45, avenue Alsace-Lorraine - Quartier Bourg Centre 01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX Tél. 04.74.32.30.00 - Télécopie 04.74.23.26.56 - Serveur vocal : 04.74.32.30.30 - Site Internet : [www.ain.pref.gouv.fr](http://www.ain.pref.gouv.fr)



Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information à l'attention des personnes retraitées, de leurs familles, des professionnels et des bénévoles. Ce service, entièrement gratuit, travaille en étroite partenariat avec l'ensemble des professionnels afin de répondre à toutes vos préoccupations du quotidien.

Profitez de la semaine bleue du 15 au 19 octobre pour nous rencontrer sur les lieux d'animation à Chevry, St Genis, Challex, Gex, Divonne les Bains, Cessy ou Ornex  
Renseignez vous au CLIC du Pays de Gex au 04. 50 41. 04 .04 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 15H à 17h (sauf le mercredi) ou venez nous rencontrer au local situé à Chevry, les terrasses de Chevry, Bât D, Rte de Prost du lundi au vendredi de 9h à 12h30 (sans rendez vous). A bientôt !



Modification du calendrier de collecte des semaines de Noël et Nouvel-an du 24/12/2007 au 05/01/2008

Comme chaque année, la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif des meubles ne sera pas assurée le jour de Noël et de Nouvel-An. Nous vous informons par la présente des modalités de rattrapage des différentes tournées.

**Les lundis 24 et 31 décembre, les collectes sont assurées normalement.**

**Pas de collecte les mardis 25 décembre et 01 janvier.**

A partir de ces deux mardis, toutes les collectes sont décalées d'une journée, et ceci sur l'ensemble des communes.

L'information sera aussi communiquée via notre site Internet, la lettre annuelle déchets qui sera distribuée en décembre et les journaux locaux.

Pour Péron:

**Collecte des ordures ménagères:**

**le vendredi 28 décembre 2007 et le vendredi 4 janvier 2008**

**Collecte tri sélectif:**

**le vendredi 28 décembre 2007 et le vendredi 4 janvier 2008**

## Les cabas du SIDEFAGE

Destinés à la population de son territoire, ces sacs en plastique recyclé sont à double usage :

- Cabas de 40 l remplaçant les sacs de caisse pour les courses, avec une face consacrée aux conseils d'achat intelligent visant à réduire la masse des déchets engendrés par le suremballage.
- Sac de pré-collecte pour l'apport volontaire des journaux-revues-magazines et emballages dans les points verts, avec une face consacrée au rappel des consignes de tri.

L'achat de ces sacs-cabas (130 000, soit globalement un par foyer) a été subventionné à plus de 60% par Eco-Emballages et les Conseils Généraux de l'AIN et de Haute Savoie. Le solde à la charge du SIDEFAGE est en partie financé par la cotisation à l'habitant annuellement sollicitée auprès des adhérents (12 Communautés de Communes, 2 SIVOM, 7 Communes indépendantes).

Ce sac est mis à disposition de la population; il est disponible en mairie aux heures d'ouverture.

Maxime COLLET

**Si vous n'avez pas reçu le journal d'information Automne 2007 du SIDEFAGE, vous pouvez le demander au 04 50 56 67 30. Il est gratuit.**

**Surveillez vos boîtes aux lettres la semaine précédent Noël: vous y trouverez le calendrier 2008 du SIDEFAGE. Sinon, le réclamer au 04 50 56 67 30**

Visitez le site du SIDEFAGE [www.sidefage.fr](http://www.sidefage.fr) où vous trouverez tout sur son fonctionnement

## JEUNESSE DE PERON

Avis aux jeunes péronnais et péronnaises, la jeunesse de Péron venant de se créer, tous ceux qui souhaitent en faire partie peuvent se joindre à nous. Si vous le souhaitez, vous pouvez appeler BLANC Stéphanie 04.50.56.43.66 ou RABILLER Laura 04.50.56.34.10.

La prochaine réunion aura lieu le 26 Janvier à 18h à la salle des sociétés.

La Jeunesse



Buts de l'association :

**Faciliter** l'expression des personnes âgées vivant en hébergement collectif dans leurs besoins et leurs souhaits.

**Promouvoir** et faciliter le mieux vivre dans les établissements

**Assurer** leur représentation, notamment :

Près des instances qui décident de leur avenir

Près des organismes qui travaillent avec et pour les personnes âgées

**Entreprendre** toute action légale en faveur des personnes âgées

Les membres fondateurs ont choisi d'agir et de faire partager leurs réflexions et leurs mobilisations à tous les acteurs motivés par leur approche.

**A.P.P.A.V.E.C Pays de Gex- bassin Bellegardien**  
47, rue du Mont-Rond - 01630 St. Genis-Pouilly Tél. : 04 50 28 24 12  
Président : René Contoli - Trésorier : Philippe Gavaggio

APPAVEC invite tous les citoyens, résidents, personnes âgées, amis, familles et directeurs, à rejoindre l'association.  
Cotisation annuelle de base : 25 €

Vous pouvez aussi faire un don ; vous aurez un reçu fiscal pour une déduction de 66% du montant du don lors de votre prochaine déclaration de revenus.



### Le sou des écoles de Péron

Cette année, Sandrine CHARVET, qui nous a gentiment accompagné ces quatre dernières années laisse son poste de présidente.

Un nouveau bureau (dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous) s'est mis en place. Nous reprenons cette année scolaire 2007-2008, toujours prêt à soutenir les projets de nos enfants et il y a du travail : ils sont 226 à l'école soit 150 familles. Pour cela bien sur, nous avons toujours besoin de tous les habitants de la commune que nous invitons d'ors et déjà à nos mani-

festations dont voici l'**agenda** :

- 7 Décembre 2007 **vente de sapins** (à réserver avant à l'école)
- 2 Mars 2008 **loto**
- 11 Mai 2008 **vente de plantons**
- Vendredi 4 ou Samedi 5 Juillet 2008 **Fête de l'école**

Nous vous rappelons qu'à l'occasion du loto, nous faisons le tour des maisons de Péron, Logras, Greny, Feigères afin de recueillir vos dons. Nous vous en remercions par avance. Nous sommes toujours en attente d'idées, de suggestions.

N'hésitez pas à nous contacter:



- **Présidente** : Marion LOCCI joignable au 0450485536 – locci.family@free.fr
- **Vice-présidente** : Isabelle MENETREY isabellemenetrey@wanadoo.fr
- **Secrétaire** : Sylvie BERVAS pbervas@wanadoo.fr
- **Vice-secrétaire** : Stéphanie PETIT-PHAR spetitphar@orange.fr
- **Trésorière** : Laurence GAY lolo.gay1@wanadoo.fr
- **Vice-Trésorier** : Gérard CIMAROSTI
- **Responsable cantine-garderie** : Débora RICHARD pierreetdeborar@free.fr



### Appel aux associations

Help...

Un peu à bout de souffle le Sou des écoles ne pourra assumer seul l'organisation de la **Foire de Printemps** comme les années précédentes.

Conscient cependant, qu'une fête de village est importante pour Péron, nous nous permettons de vous soumettre l'idée d'une collaboration interassociative afin de maintenir au mieux ces festivités.

Chaque comité est libre d'avancer toute proposition à Monsieur le Maire.

L'équipe du Sou continuera sa vente de plantons et s'engage à prêter main forte aux différentes initiatives. Le chaiteau présent ces dernières années pourra être, selon les propositions, encore financé par la mairie.

N'hésitez pas à avancer des idées, la **Foire de Printemps** sera un gain non négligeable pour votre association.

A plusieurs, faisons perdurer cette date importante pour notre village.

Le sou des écoles de Péron.

## Ecole primaire de la Fontaine



**Appel : Dans le cadre d'un travail qui vise à découvrir avec nos élèves l'Histoire (avec un grand H) à partir de la « petite » histoire, l'histoire locale, nous relançons un appel aux (très) anciens élèves des écoles de la commune :**

*Nous recherchons toutes sortes de documents photographiques mettant en scène la vie des élèves des écoles de Péron (photos de classe ou autres), pour réaliser une petite bibliothèque d'images. Si vous avez en votre possession des photos, nous serions touchés que vous acceptiez de nous les prêter, le temps d'en faire une copie. N'hésitez pas à venir trouver le directeur, après les journées de classe ou à l'appeler, de préférence le jeudi, au 04 50 56 37 52.*

Nous prévoyons également une exposition à l'école au mois de juin 2008. Nous serons intéressés par toutes sortes **d'objets scolaires**, que vous accepteriez de nous prêter. Ils seront étiquetés et vous seront rendus fin juin 2008. Pour des raisons de place, nous commencerons la collecte à partir de février-mars, d'ici-là le message repassera donc dans le Petit Péronnais. Cela vous laisse le temps de voir si vous avez des souvenirs (cahiers, plumes, autres objets, vêtements etc.) « prêtables ». Merci d'avance ! Là aussi, n'hésitez pas à entrer en contact avec l'école.

### **Année scolaire 2008 / 2009**

Si votre enfant est né en 2005, faites-vous connaître en mairie pour l'inscription en Petite Section de maternelle. L'inscription en Petite Section est possible **dans la limite des places disponibles** (selon les nouvelles directives de l'Inspecteur d'Académie) pour les enfants qui atteindront 3 ans avant le 31 décembre 2008. Si vous arrivez sur la commune, faites de même si votre enfant est d'âge scolaire.

Pour l'inscription en mairie, munissez-vous de votre livret de famille (ou pour les étrangers tout document attestant de l'identité et de la filiation) et d'une attestation de domicile.

### L'école et le Sou des écoles

Le Sou des écoles a encore été très actif l'année dernière, et de nouvelles manifestations auront lieu cette année, qui a également vu un renouvellement du bureau. Quand les manifestations du Sou ont du succès, que les habitants de Péron et des autres communes y prennent part, le Sou peut dégager des bénéfices qui vont nous permettre, à l'école, de nombreuses activités.

Je cite en vrac : les spectacles de Noël, des animations-nature avec la Frapna, l'enseignement de la natation à la piscine de Chancy (en cofinancement avec la mairie), des achats de livres et de petit matériel de bricolage, les voyages scolaires pour les neuf classes de l'école, la kermesse et j'en oublie certainement.

*C'est pour cela que j'incite vivement les habitants de Péron, quand ils le peuvent, de fréquenter les manifestations du Sou des écoles pour que les petits citoyens de la commune de Péron puissent profiter de tout ce que j'ai cité juste au-dessus. Je vous remercie en leur nom, ainsi que je remercie les parents bénévoles du Sou qui s'investissent souvent beaucoup pour tous les enfants de l'école.*

Le directeur, Pierre Devesa

Dans le cadre du projet « Histoire des écoles de Péron » les enseignants des classes maternelles sont à la recherche :

- des jouets très anciens à présenter en classe ou à aller sur place
- De personnes pour témoigner des jouets et activité des enfants avant-guerre.

Contactez M<sup>me</sup> Fichard, M<sup>me</sup> Ceconi, M<sup>lle</sup> Debard à l'école au 04.50.56.37.52

Merci.

## **NOUS AVONS RETROUVÉ DES CAHIERS D'ÉCOLIER**

Si vous êtes parmi cette liste, venez récupérer vos cahiers à la mairie de Péron.

### 1957

Vilma FACHINETTI

### 1961/1962/1963

Roger BILLET

Anne-Marie RIGHETTI

Roland EMAIN

Michel GRAZIOTTI

Jean EMAIN

Mireille EMAIN

Sylvie MONNIER

Josette BOUVIER

Rémi DECOMBAZ

### 1964/1965/1966

Pierre CASSI

Nilla CASSI

Serge MARTIN

Francine ROBERTI

Elisabeth MONNIER

Chantal BERTRAND

Carlos HIGUERAS

Jean MARTINEZ

Denise CHAPUIS

### 1989/1990

Cédric JULLIARD

François NASSALSKI

Antoine NASSALSKI

Catherine CHAPPUIS

Carine JURJEVIC

Nicolas PIDOUX

Nicolas FERROLLET

Thaïs RUÈGG

Laurent COLLARD

Grégory CAVALLO

Laurent MUZEL

Adil EL GHOUASSI

Adrien ANTOINE

Emilie AGEORGES

Anthony DUMUR

### 1990/1991

Elodie HUGUES-

GENOUD

### Non daté

Gérard LANDECY

Geneviève BABOUD

Jean MANUEL

**CENTRE de LOISIRS, La Fontaine Enchantée****VACANCES d'OCTOBRE**

Nous sommes très contents du déroulement des vacances de la Toussaint. Nos petits saltimbanques se sont démenés pour offrir un spectacle de qualité à leurs parents : la visite d'un Musée aux tableaux vivants.

Nous avons accueilli plusieurs enfants de PERON, ce qui nous a ravies... Nous regrettons que le mercredi ne soit pas fréquenté dans les mêmes proportions. Nous vous rappelons que les tarifs de la journée du mercredi sont ramenés à (par enfant de PERON) : 23 € pour 1 mercredi et 20 €/mercredi pour 4 mercredis de suite. Profitez-en, car si l'expérience est concluante, ces tarifs seront maintenus toute l'année.

**FORMATION BAFA**

Du 23 février au 1<sup>er</sup> Mars, la Fédération Familles Rurales organise une formation de base BAFA. C'est au centre de loisirs que cette formation aura lieu et en externat. L'an dernier, les 3 formatrices de Péron ont organisé un carnaval particulier. Les 19 stagiaires ont été en situation réelle : 40 personnes au repas animé autour d'une raclette, animations pour les enfants. Tous ont réussi leur stage et plusieurs travaillent maintenant dans les structures du Pays de Gex.

Les animateurs formés à Péron auront la possibilité de réaliser leur stage pratique au centre de loisirs.

**Un plus encore cette année :** le perfectionnement pourra être effectué à Injoux (à côté de Bellegarde) puisque nous en proposons un du 23 au 28 juin 2008 avec deux options :

- Contes et Art de conter
- Nature et environnement.

Les formateurs sont toujours ceux de Péron.

Nous rappelons que pour pouvoir passer le Bafa, il faut avoir 17 ans révolus le 1<sup>er</sup> jour du stage et avoir envie de travailler avec des enfants !!

**Renseignements Brigitte CARETTI au 04 50 48 31 52.**

**PERON, UN MARIAGE PAS COMME LES AUTRES**

Au début de l'automne, Pré Bouillet s'est retrouvé en l'an 1412 ! En effet, une compagnie Péronnaise composée de 18 Bénévoles allant de 12 à 65 ans a transformé le refuge autour d'une enquête policière. C'est le centre de loisirs de Péron qui a monté ce jeu de rôles. 30 invités ont participé aux noces de Berthe. Pendant le repas, coup de théâtre, Berthe meurt empoisonnée... les invités mènent l'enquête après avoir festoyé autour du cochon à la broche brillamment cuit depuis 14 h. Les acteurs, novices cette année, ont répondu aux questions des invités avec justesse, les embrouillant, les aiguillant parfois par de petites saynètes jouées aux chandelles... Il est 23 h et le staff peut souffler. Tous les invités ont été très contents de leur soirée. Les acteurs s'expriment : «Ce qui a été dur, c'est d'improviser, de rester dans les rôles sans trop en dire... ».

Ce que nous pouvons en dire, c'est que les invités ont vraiment joué le jeu et en redemandent pour l'an prochain ! Je tiens vraiment à féliciter les acteurs, l'équipe cuisine et décors qui ont été formidables. Aucun n'est issu de l'animation et pourtant tous ont été brillants. Comme quoi ensemble, on peut tout faire ! Nous retenirons l'expérience l'an prochain. Merci à tous. Et BRAVO !!!!

Toute l'équipe pédagogique du centre vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël et de commencer l'année dans la joie et la bonne Humeur !!!



Société Musicale  
« La Bonne Humeur » de Péron  
St Jean de Gonville

Après avoir fêté ses 25 ans avec succès, la Bonne Humeur a participé à de nombreuses manifestations dont :

Le Festival des Musiques du Pays de Gex à Challex, où les habitants « des Barraques » nous ont réservé un accueil des plus chaleureux.

Les concerts de quartier

L'animation du tournoi de rugby à Bellegarde

La fête de la musique

Le 13 juillet à Saint Jean de Gonville et à Pougny

Le 14 Juillet à Péron

Le 1<sup>er</sup> août à Pregny-Chambésy

La Fête de la Batteuse à Cessy

La St Maurice à Thoiry

Etc...

Sans oublier notre vente de cartes de membres honoraires. Merci encore à tous ceux qui nous ont reçu avec générosité et convivialité.

Notre petite pause estivale terminée, nous avons repris tambour battant les répétitions afin de préparer le concert de Noël, qui se déroulera le **samedi 15 décembre à la Salle Polyvalente de St Jean de Gonville.**

Nous accueillerons « La Lyre de St Genis Pouilly » après une première partie animée par les orchestres junior et senior de la Bonne Humeur.

Venez nombreux !!!

Bonnes fêtes et Meilleurs vœux à toutes et à tous pour la Nouvelle Année !!!

Et dans ... LA BONNE HUMEUR !

GENEVE invite TAIZE *des jeunes de toute l'Europe dans nos villages.*

*Un pèlerinage de confiance du 28 décembre 2007 au 1er janvier 2008*

*Pour les accueillir, nous avons besoin de vous !*

**Qu'est-ce que la communauté de Taizé ?**

Il s'agit d'une communauté monastique fondée en 1940 par frère Roger Schutz et situé à Taizé, petit village de Bourgogne. Avec ses trois premiers frères ils ont vécu à Genève de 1942 à 1944. La communauté est œcuménique, et rassemble aujourd'hui des frères de plus de 25 pays et de diverses origines chrétiennes. Ils cherchent à vivre un signe de réconciliation et de paix. Tout au long de l'année, elle accueille des milliers de personnes, mais surtout des jeunes, qui sont invités à s'ouvrir à d'autres cultures, à prier par le chant et le silence, à découvrir partout dans le monde des signes d'Espérance pour les femmes et les hommes de notre temps. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet : [www.taize.fr](http://www.taize.fr).

**Qu'est-ce que le pèlerinage de confiance ?**

Chaque fin d'année, la communauté organise un RASSEMBLEMENT dans une grande ville européenne. Il y a eu Lisbonne, Budapest, Prague, Rome, Paris, Milan, ... et fin 2006, 40.000 jeunes ont répondu présent à Zagreb. But de ces rencontres :

- Passer 5 jours avec des dizaines de milliers de jeunes de toute l'Europe et d'ailleurs...
- Par des rencontres personnelles, découvrir une ville, un peuple, des familles, des paroissiens.
- Prier ensemble par le chant et le silence...
- Commencer un « pèlerinage de confiance » dans sa propre vie...

Cette année-ci, la 30<sup>ème</sup> Rencontre Européenne des jeunes de Taizé aura lieu à Genève, à l'invitation des Eglises (catholique, protestante et orthodoxe) chrétiennes de Genève et Vaud.

**Les Eglises de France voisine sont associées à cette manifestation qui prendra place à Palexpo.**

Quelques 200 paroisses sont « embarquées » dans l'organisation avec l'aide des frères de Taizé ! Elles accueilleront ces jeunes en matinée pour un temps de prière et de méditation. Les grands rassemblements se passeront à Palexpo. Les jeunes rentreront vers 22h00 dans leurs familles d'accueil respectives.

Pour en savoir plus : [www.taize-geneve.ch](http://www.taize-geneve.ch)

**Que pouvez-vous faire ?**

La communauté de Taizé souhaite que les jeunes soient accueillis dans les familles pour la nuit et le petit déjeuner du matin afin de susciter des échanges enrichissants pour tous. Un accueil chaleureux compte bien plus que le confort. Le luxe est inutile. Il suffit d'offrir 2m<sup>2</sup> de sol libre par jeune qui vient avec son matelas et son sac de couchage.

Dès maintenant, nous vous demandons de bien vouloir discuter en famille pour voir combien de jeunes vous seriez éventuellement disposés à accueillir chez vous.

**Dès que vous serez décidés, il vous suffira d'entrer en contact avec :**

**Mme Christine BECK - vie creux n°390 - 01550 - tel : 04 50 56 70 73 ; e-mail: cbeck@csp-ge.ch**

Des fiches d'inscriptions seront également mises à disposition à l'entrée des églises.

*Toutes les familles qui acceptent de s'annoncer rapidement, nous rendent un grand service. Cela nous permettra de donner aux organisateurs un chiffre approximatif des jeunes pouvant être accueillis dans l'ensemble de notre groupement paroissial.*

MERCI

P. Laurent REVEL

**ASSOCIATION PAROISSIALE  
GENEVE ACCUEILLE TAIZE**

C'est un article pour les jeunes de TAIZE qui sont accueillis par Genève, environ 400000 jeunes sont attendus

et il faut des familles pour les recevoir. Genève ne pouvant recevoir tout le monde il est demandé au Pays de Gex et à la Savoie et Haute-Savoie d'apporter de l'aide.

Pour le groupement paroissial de Challex, Collonges, Farges, Peron et Pougny 70 jeunes ont trouvé une famille d'accueil mais il faut faire plus et se mobiliser.

Après le LOTO, l'Association Paroissiale St-Antoine tient à remercier toutes les personnes qui ont participé, soit par leurs dons, soit par leur travail à la réussite de cette manifestation. Elle remercie également tous les sponsors pour leur dons.

**HORAIRES ET LIEUX DES PROCHAINES MESSES**

Voir page 18

Pour les fêtes de la nativité

Les horaires et lieux ne sont pas encore complètement définis, Ils seront affichés à l'entrée de chaque église et sur le site de la commune.

## COMITE DES FETES

### LISTE DU MATERIEL DIPONIBLE

Pour réserver votre matériel vous pouvez vous adresser à		
Mr Dominique CLOT - 04.50.56.48.81 ou 06.88.48.70.55		
Mr Christian CHAUVILLE - 04.05.59.13.64		
Article	Quantité	sociétés adhérentes
Tables	36	gratuit
Bancs	60	gratuit
Frigos	1	gratuit
Congélateurs	2	gratuit
Machine hot dog	1	gratuit
Poêle à paëlla + rechaud	1	gratuit
Cafetière	2	gratuit
Grill plancha à gaz (butane ou propane)	1	gratuit
Grill charbon	2	gratuit
Trancheuse	1	gratuit
Réchaud tripatte	1	gratuit
Machine à glaçon	1	gratuit
Verres a vin		gratuit
Plateau		gratuit
Sceau à chapagne		
Jérricane alimentaire 20L		gratuit
boulier pour loto électrique		gratuit
boulier pour loto		gratuit
Rétroprojecteur + écran pour loto ou soirée écran géant	Uniquement dans la salle Champ Fontaine	
banderoles manifestation	Contacter Caroline Jacquier	
groupe électrogène 2400w		renseignement tarif
voiture C15 frigo		renseignement tarif



## BIBLIOTHEQUE DE PERON

Groupe scolaire-F-01630 Péron  
04.50.56.41.39

Avant les fêtes de Noël, la bibliothèque a rempli ses rayons de nouveautés (B.D., Romans....). Nous nous sommes également abonnés à de nouveaux périodiques dont les premiers numéros sont déjà arrivés.

Du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> mars 2008, la bibliothèque accueillera l'exposition « Au fil de l'eau ». Le mardi 5 février, l'historien péronnais Alain MELO ouvrira officiellement cette exposition par une conférence. N'hésitez pas à venir l'écouter. Ses propos sont à la portée de tous et nous permettent de (re)découvrir notre village, notre région.

A noter : la bibliothèque sera fermée du samedi 22 décembre au lundi 7 janvier 2008 inclus. Nous serons ravies de vous retrouver dès le mardi 8 janvier à 16h30.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de Noël et une excellente année 2008. Et si vous hésitez encore sur les cadeaux, choisissez un livre. Celui qui fera plaisir existe, soyez en sûr.

### CIMETIERE

L'aménagement du cimetière est actuellement en cours et comprend plusieurs opérations menées en parallèle :

Reprise des tombes en plusieurs phases dans la partie commune : vous avez pu remarquer la présence de petits panneaux sur certaines d'entre elles. Ces panneaux resteront en place jusqu'à fin octobre 2008. Sans nouvelle des titulaires à cette date, la commune procèdera à l'exhumation des restes qui seront déposés dans l'ossuaire. Si le ou les titulaires manifestent le désir de maintenir la tombe en lieu et place, ils doivent prendre contact avec la mairie pour connaître les conditions du maintien.

Aménagement du côté sud (zone des columbariums) : après avoir crépi à neuf la face intérieur du mur, il sera procédé à l'aménagement du jardin du souvenir, à la création d'allées et à la plantation de végétaux ; l'ancien columbarium sera rénové.

Le cabinet de géomètres OLMI travaille actuellement à la mise à jour du plan du cimetière ; celui-ci sera partagé en zones pour tenir compte des différents choix que font les familles lors de la sépulture de leurs défunts : concession perpétuelle ou renouvelable (30ans), incinération pour installer l'urne dans le columbarium ou disperser les cendres dans le futur jardin du souvenir.... Nous aurons donc à valider une partie commune, une partie concessions achetées, une partie concessions perpétuelles, une partie consacrée aux enfants, la zone des columbariums, jardin du souvenir, ossuaire.

Après validation, un travail de numérisation et de transfert de données sera fait en collaboration avec le Syndicat d'Electricité de l'Ain pour intégrer le module « Cimetière » au logiciel du cadastre de la mairie, qui comprendra alors le plan du cimetière, incluant l'identification de chaque emplacement, y compris dans les columbariums, le jardin du souvenir et l'ossuaire.

Cette opération devrait pouvoir être terminée début février 2008.

Il est rappelé que le règlement est à disposition en mairie.

Maxime COLLET



# Club Sport Tao

## De petite rétrospective

Qu'ils soient débutants ou avancés, Laurent Guillerminet a remis à ses élèves un diplôme et une nouvelle ceinture (blanche, jaune, ou rouge avec ou sans barettes). Félicitations à tous!!



Passage de grades du mois de Juin



Cueiques concerts aux influences variées

Du Rock, de la percussion africaine, ou encore du jazz, pour le plaisir de tous. Ces concerts sont gratuits afin que la musique reste accessible à tous. Ils ont lieu 1 fois par mois.

## Evènements à venir



Prochain concert le 08 Décembre à 21h avec Trouble Vert. Style reggae/ roots/ antillais

Arts Martiaux Chinois  
Musoulation/ Fitness  
Badminton  
Squash  
Tennis  
Massages

**Abonnement  
Bons cadeaux**

Des stages d'arts martiaux tout au long de l'année

Un repas de Noël avec les membres



Sport Tao, route de Lyon, 01630 Déron  
Tél: 04 50 56 45 25  
web: www.sport-tao.com

# **La pizza bella**

Tél 06.72.56.06.22

**19 pizzas au choix**

**A EMPORTER**

**THOIRY le Mercredi et Dimanche de 17h à 22h30**

**COLLONGES le Samedi et Lundi de 17h à 22h30**

**PERON le Jeudi et Vendredi de 17h à 22h30**

FABRICATION ARTISANALE

Plaques Apéritif 40x60 cm 18 euro (sur commande)

A saisir:

Imprimante laser Noir/Blanc DELL 1700N.

Meuble de consultation de plans très grand format (servait à la consultation des plans du cadastre)

S'adresser en mairie pour les modalités

Vous avez dit **RESPECT**?

Voilà une philosophie que bien des nos concitoyens devraient méditer et mettre en application! Ce texte est extrait du document que la mairie d'AVUSY a diffusé lors de sa campagne de sensibilisation au respect de l'autre. Excellente initiative par les temps qui courent.

Maxime COLLET

## **Philosophie de la campagne "Le respect, ça change la vie"**

Le respect tire son origine du latin "respectus", qui signifie : égard, considération.

Nous pouvons définir le respect sous deux aspects :

Au niveau personnel, le respect de soi-même est le sens qu'une personne a de sa propre valeur, ainsi que la manière dont elle prend soin d'elle-même et se présente à autrui. C'est une qualité de coeur à développer.

Au niveau collectif, le respect est la base de l'estime de l'autre. Le respect, c'est valider le fait que les êtres humains s'enrichissent mutuellement, tout en acceptant les différences de chacun. La cohésion humaine et la synergie avec les autres permettent de progresser ensemble.

Le respect est une valeur, un engagement individuel et collectif, qui est promu par l'exemple. Il ne se décrète pas par la moralisation, ni en donnant des leçons. Chacune ou chacun doit montrer le chemin, en adoptant des attitudes et des comportements respectueux.

Tout ce que l'on "commet" au quotidien, de bien ou de mal, n'est pas sans effets sur les autres. Rien n'est anodin.

Le respect doit être pratiqué envers les gens, prioritairement, mais également envers l'environnement, les animaux, les biens publics et privés, les lois, etc.

Le respect est simple, praticable partout : dans la rue, dans l'entreprise, à l'école, sur les terrains de sports, dans la nature. Il est applicable dans toutes les situations de la vie.

C'est la simplicité qui en fait sa force, et qui favorisera la réussite d'une telle campagne.

Le respect, c'est souvent des gestes simples...

**Un regard bienveillant - Un sourire - Dire bonjour - Remercier - Tenir la porte à quelqu'un—Porter les commissions d'une personne plus faible - Aider, s'entraider - Écouter les autres - Accepter les différences...**

... qui changent nos vies, qui changent surtout ma vie, partant du principe que lorsque l'on pratique le "bien", on en retire un bien-être mental.

***'Tout homme a une prétention légitime au respect de son prochain, et réciproquement. Il est obligé lui aussi au même respect envers chacun des autres hommes.'* Emmanuel Kant**



## Eclat et sa nouvelle résidence intégrée du Pré Journans à Gex

L'association de Personnes handicapées du Pays de Gex « Eclat », actuellement située à Pré-vessin – Moëns (ancienne mairie de Vésegin), existe depuis 1991.

Sa vocation est d'offrir à toute personne porteuse d'un handicap un accompagnement, une intégration et une vie sociale.

De nombreux services (foyer de jour pour adultes, centre de loisirs pluriels, des vacances pour les adultes, une 1ère résidence d'hébergement à Saint Genis-Pouilly, ...) font d'Eclat une association entreprenante, dynamique et tournée vers l'avenir.

En effet, une 2ème résidence d'hébergement ouvrira ses portes fin 2008.

Elle accueillera des adultes nécessitant un accompagnement permanent, dans 10 studios de 33 m2 chacun et 1 en accueil temporaire.

Toute une équipe au sein de l'association travaille sur ce projet pour offrir :

- aux familles, une solution d'avenir à leur enfant
- une vie privée dans un logement personnalisé et sécurisé
- un accompagnement favorisant l'autonomie, en relation avec les personnels de santé
- tout en restant dans le Pays de Gex, proche des famille et des amis

Le financement de cette résidence est couvert en grande partie par des fonds publics, toutefois ceux des aménagements intérieurs restent encore en partie à trouver (dons, sponsors, ...). L'association va donc lancer un appel exceptionnel à dons pour cette résidence.

Les travaux du quartier sont largement commencés, ceux de la résidence débiteront début 2008, ce qui sera fêté par la pose d'une première pierre.

Personne à contacter :

Mme Steib, directrice d'Eclat

ou Melle Lachaux à l'accueil

04 50 42 28 05



## ***MIEUX HABITER SON CORPS***

*Notre corps est une merveille très précieuse. Mais la plupart du temps nous l'écoutons uniquement quand il donne des signes de douleur.*

*Il mérite mieux ! Avez-vous envie de consacrer une heure par semaine pour améliorer votre conscience corporelle, votre bien-être et votre santé, votre souplesse et votre force ?*

**Venez donc nous rejoindre pour une gymnastique en douceur et en respect pour le corps dans une atmosphère chaleureuse et détendue ! Soyez les bienvenus à partir du 10 septembre à PERON**

**le lundi de 8h45 à 10h (complet)**

**le jeudi de 9h00 à 10h15**

**le mercredi de 19h00 à 20h15**

**le vendredi de 9h00 à 10h15**

lieu : bâtiment des sociétés, 98, rue du Mail, Péron

renseignements et inscriptions : Sygun Schenck, tél. : 04 50 59 15 03 ; e- mail : sygun@wanadoo.fr

**Sygun Schenck:** professeuse de danse et de gymnastique diplômée; éducatrice somatique, certifiée en 'Integrative Bodywork and Movement Therapy'

**Journée Portes ouvertes 2008  
Plongez dans le fabuleux monde du LHC**

Le plus grand accélérateur de particules du monde est à 100 mètres  
**sous vos pieds...**

**... et c'est votre unique chance de le découvrir...**

En 2008, le CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire) va mettre en service le Grand collisionneur de hadrons LHC. Cet accélérateur de particules de 27 kilomètres de circonférence, le plus puissant au monde, va faire progresser la connaissance de la matière et de l'Univers. Le LHC accélérera des particules infimes et les fera entrer en collision au centre de quatre grands détecteurs, ALICE, ATLAS, CMS et LHCb. Le LHC est un outil scientifique exceptionnel qui met en œuvre des techniques de pointe au service de la science fondamentale : il est par exemple formé de 1800 ensembles d'aimants supraconducteurs et est maintenu à une température de  $-271.3^{\circ}\text{C}$ , juste 1,9 degré au-dessus du zéro absolu. Les quatre expériences qui étudieront les collisions sont elles-mêmes des bijoux de haute technologie et la plus grande d'entre elles est aussi haute qu'un immeuble de huit étages.

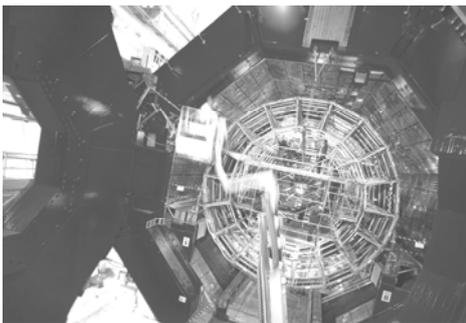
**Le dimanche 6 avril 2008, le CERN ouvre toutes les portes du LHC.**

L'accélérateur et ses expériences offrent **huit points d'accès** dans le Pays de Gex et à Meyrin : tous **seront ouverts** pour permettre aux habitants de voir une dernière fois ces machines fabuleuses avant le démarrage. C'est la dernière et unique chance de plonger dans ce fascinant monde de science et de technique !

Rendez-vous au point le plus proche de chez vous

***LHC Point 2 – St Genis***

*Venez découvrir le LHC et le pays des merveilles d'ALICE, une expérience qui part en quête d'un nouvel état de la matière qui aurait existé quelques fractions de secondes après la naissance de l'Univers.*



Pour de plus amples informations, concernant les parkings, les points d'accueils ou toute autre information, veuillez vous référer au site web suivant: <http://www.cern.ch/lhc2008>

**AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS  
ET ASSOCIATIONS**

**Pour le numéro 48 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 21 mai 2008.**

**Aucun avis ne sera envoyé . Merci d'avance**

**La Rédaction**

# Calendrier des fêtes

<b>DECEMBRE 2007</b>			
<b>Dimanche 9</b>	<b>PETANQUE</b>	<b>CONCOURS DE BELOTE</b>	<b>CF</b>
<b>Samedi 15</b>	<b>SOU DES ECOLES</b>	<b>VENTE SAPINS</b>	<b>Parking salle CF</b>
<b>Samedi 15</b>	<b>BELOTE GESSIENNE</b>	<b>MARATHON DE BELOTE</b>	<b>CF</b>
<b>Vendredi 21</b>	<b>SOU DES ECOLES</b>	<b>FETE DE NOEL</b>	<b>CF</b>
<b>JANVIER 2008</b>			
<b>Samedi 19</b>	<b>PECHE</b>	<b>CONCOURS DE BELOTE</b>	<b>CF</b>
<b>FEVRIER 2008</b>			
<b>Dimanche 3</b>	<b>LA BONNE HUMEUR</b>	<b>LOTO</b>	<b>St Jean de Gonv.</b>
<b>Mardi 5</b>	<b>BIBLIOTHEQUE</b>	<b>CONFERENCE</b>	<b>CF</b>
<b>Vendredi 8</b>	<b>ANCIENS POMPIERS DE PARIS</b>	<b>LOTO</b>	<b>CF</b>
<b>Samedi 16</b>	<b>COMITE DES FETES</b>	<b>LOTO</b>	<b>CF</b>
<b>Samedi 23</b>	<b>C.C.A.S.</b>	<b>REPAS</b>	<b>CF</b>
<b>MARS 2008</b>			
<b>Dimanche 2</b>	<b>SOU DES ECOLES</b>	<b>LOTO</b>	<b>CF</b>
<b>Vendredi 28</b>	<b>PETANQUE</b>	<b>LOTO</b>	<b>CF</b>
<b>Samedi 29</b>	<b>BELOTE GESSIENNE</b>	<b>MASTER</b>	<b>CF</b>
<b>AVRIL 2008</b>			
<b>Samedi 5</b>	<b>LES SPORTIFS EN HERBE</b>	<b>TOURNOI DE JUDO</b>	<b>CF</b>
<b>Dimanche 6</b>	<b>LA BONNE HUMEUR</b>	<b>CONCERT</b>	<b>CF</b>
<b>Samedi 12</b>	<b>VERGER TIOCAN</b>	<b>LOTO</b>	<b>CF</b>
<b>MAI 2008</b>			
<b>Samedi 3</b>	<b>BOULES</b>	<b>CONCOURS + REPAS</b>	<b>CF</b>
<b>Dimanche 11</b>	<b>SOU DES ECOLES</b>	<b>FOIRE DE PRINTEMPS</b>	<b>CF</b>
<b>Dimanche 18</b>	<b>COMITE DES FETES</b>	<b>THE DANSANT</b>	<b>CF</b>
<b>Samedi 24</b>	<b>BIG BAND JAZZ</b>	<b>CONCERT</b>	<b>CF</b>
<b>Samedi 31</b>	<b>BIBLIOTHEQUE</b>	<b>SPECTACLE ENFANTS</b>	<b>CF</b>
<b>JUIN 2008</b>			
<b>Dimanche 1</b>	<b>CHASSE</b>	<b>CONCOURS DE PECHE</b>	<b>Etang</b>
<b>Samedi 7</b>	<b>COMITE DES FETES</b>	<b>MARCHE DU GRALET</b>	
<b>Samedi 14</b>	<b>LES SPORTIFS EN HERBE</b>	<b>DEMONSTRATION JUDO</b>	<b>CF</b>
<b>Samedi 21</b>	<b>COMITE DES FETES</b>	<b>FETE DE LA MUSIQUE</b>	<b>CF</b>
<b>Samedi 28</b>	<b>JEUNESSE DE PERON</b>	<b>BAL</b>	<b>CF</b>

LES MESSES

**Père Laurent REVEL**

Tél.: 04 50 56 30 35

169, Rte St-Maurice Challex

## HORAIRES ET LIEUX DES PROCHAINES MESSES

2 décembre 2007	10h Pougny
9 décembre 2007	10h Péron
16 décembre 2007	10h Challex
23 décembre 2007	10h Farges
24 décembre 2007	22h30 Collonges NOËL
25 décembre 2007	10h Challex
30 décembre 2007	10h Collonges - Messes des familles

Janvier-Février-Mars-Avril-Mai-Juin 2008

Chaque samedi à Farges à 18h30

Le dimanche à 10h00:

1<sup>er</sup> dimanche du mois Pougny

2<sup>ème</sup> dimanche du mois Péron

3<sup>ème</sup> dimanche du mois Challex

4<sup>ème</sup> dimanche du mois Collonges

5<sup>ème</sup> dimanche du mois Farges

**SERVICES**

Mairie Tél.....04 50 56 31 08  
 Fax ..... 04 50 56 37 46  
 SOGEDO (Eau) St Genis 04 50 41 30 30  
 Astreinte Sud-Gessien..... 06 89 58 29 90  
 SDEI (Assainissement) 0 810 396 396  
 URGENCE..... 0 810 796 796  
 E D F (Sécurité dépannage) 0 810 333 074  
 G D F Gaz de France Distribution.....08 10 74 74 00  
 France-Télécom 10 14  
 Trésorerie Gex 04 50 41 51 01  
 Permanence impôts à Collonges Grand'Rue à 50 m de la poste le  
 mardi de 8h30 à 11h30

**ECOLE PRIMAIRE** 04 50 56 37 52

**CENTRE DE LOISIRS** 04 50 48 31 52  
 E-mail : [centre.loisirs.peron@wanadoo.fr](mailto:centre.loisirs.peron@wanadoo.fr)

**HALTE-GARDERIE (La Roulinotte)** 06 88 90 10 55

**SALLE CHAMP-FONTAINE** 04 50 56 37 39

**BIBLIOTHEQUE** 04 50 56 41 39  
 Aux heures de permanences soit:  
 Le mardi de 16h30 à 18h00  
 Le mercredi de 17h00 à 18h30  
 Le vendredi de 16h30 à 19h00  
 Premier samedi du mois de 10h00 à 12h00

**OFFICE DU TOURISME COLLONGES ET SA REGION**

Tél : 04 50 59 40 78  
 Fax : 04 50 59 49 54  
 E-mail : [otcollon@cc-pays-de-gex.fr](mailto:otcollon@cc-pays-de-gex.fr)

**TAXI-VSL**

Goubel 06 80 20 26 20

**GESTION DES DECHETS****Particulier:**

Commande de poubelles, composteurs, problème de collecte  
 0 800 800 215

**Commerces et artisans:**

Commande de bacs, facturation de redevance spéciale, TEOM,  
 problème de collecte: 04 50 42 26 41  
 Déchèteries: Mr Ludovic BRUSTON.....04 50 99 12 08  
 Autres: Jocelyne SAMYN 04 50 99 12 01

**DECHETTERIE** 04 50 59 14 64

E-mail : [dechets@cc-pays-de-gex.fr](mailto:dechets@cc-pays-de-gex.fr)

-du lundi au vendredi:

-de mars à octobre de 8 h 30 à 12 h 00 et  
 de 13 h 30 à 18 h 00  
 -de novembre à février : de 8 h 30 à 12 h 00 et  
 de 13 h 30 à 17 h 00

-le samedi:

-de mars à octobre : de 8 h 30 à 18 h 00  
 -de novembre à février : de 8 h 30 à 17 h 00  
 -tous les dimanches matin: de 9 h 00 à 12 h 00  
 -fermé tous les jours fériés y compris Pâques.

Tri, Compostage, demande de composteur ou bac à ordure ménagère tél.  
 0 800 800 215

**ALLO ENCOMBRANTS** 04 50 20 65 86

Ramassage du tri-sélectif : le lundi  
 Ramassage des ordures ménagères : le jeudi

**La POSTE** 04 50 56 42 22

-du lundi au vendredi sauf mercredi de 9 h 30 à 12 h 00  
 de 15 h 00 à 17 h 30  
 -le mercredi et le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

**A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI**

Mission locale des jeunes Bellegarde 04 50 48 09 86  
 Mission Locales Action Jeunes Gex 04 50 41 60 46  
 Service emploi de la CCPG Divonne 04 50 20 32 27  
 ANPE St-GENIS 04 50 28 24 14  
 Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30  
 Le vendredi de 8h30 à 11h30  
 C.M.P (Centre Médico-Psychologique) 04 50 42 85 47

**OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE**

**Tél: 04 50 56 31 08 Fax: 04 50 56 37 46**

**E-mail: [Mairie.Peron@CC-pays-de-gex.fr](mailto:Mairie.Peron@CC-pays-de-gex.fr)**

**WEB: <http://www.cc-pays-de-gex.fr/mairies/peron/>**

**Lundi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30**  
**Mardi : 13h30-17h30**  
**Mercredi : 9h00-12h00**

**Jeudi : 13h30-17h30**  
**Vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30**

Le calendrier des pharmacies de garde ne nous est pas parvenu,  
Pour connaître la pharmacie de garde, veuillez appeler le 15.

**La garde commence le jour indiqué à 19 heures et se termine le jour indiqué à 19 heures.**

ARBEZ	Place de la Mairie	THOIRY	04 50 41 20 31
BARBOTIN-BESSEY	22 Rue de Genève	St GENIS	04 50 42 11 49
BENDAHO	Les vertes campagnes	GEX	04 50 41 52 75
BOUQUET	6 Chemin du Levant	FERNEY	04 50 40 68 97
BOUVIER	Rue de la Mairie	CESSY	04 50 41 40 60
COTTIN	105 Chemin Ravoire	PREVESSIN	04 50 40 57 66
DOREAU		VERSONNEX	04 50 41 14 13
DRAI	539 rue Aiglette Nord	GEX	04 50 41 47 95
FERNOUX	Grande Rue	DIVONNE,	04 50 20 00 93
HYBORD	C CIAL Carrefour RN 5	SENGNY	04 50 41 47 93
LARTAUD	10 R des Hautains	ST GENIS	04 50 42 02 21
LOTZ-MATTERN	C Cial la Poterie	FERNEY	04 50 40 97 44
MAISSA	Rue des Bains	DIVONNE,	04 50 20 00 57
MASCETTI	Route de Mategnin	PREVESSIN	04 50 28 06 79
MERCIER	Arcades d'Ornex	ORNEX,	04 50 40 53 86
REVOL	5 Avenue Voltaire	FERNEY	04 50 40 72 10
ROBERT	Val Thoiry	THOIRY	04 50 20 87 57
SAVARIAU	Im. Les Tetras, Le Patio	GEX	04 50 41 54 04

**Pour connaître les médecins de garde, composer le 15 sur votre téléphone.**

**URGENCES**

Gendarmerie.....17	Pompier .....18
Samu.....15	Urgence N°Européen.....112

**HOPITAUX**

Ambilly.....	04 50 87 47 47
Saint-Julien	04 50 49 65 65
Gex .....	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin.....	00 41 22 719 61 11
Centre anti-poisons Lyon	04 78 54 14 14
Centre grands brûlés Lyon.....	04 78 61 88 88
Clinique Savoie Annemasse	04 50 95 41 41

**MEDECINS**

<u>Logras</u>	
Dementhon C	04 50 56 38 10
option homéopathie	
<u>Saint-Jean de Gonville</u>	
Mogenet P.A.	04 50 56 44 21
Dr Brigitte Fleury.....	04 50 48 60 22
<u>Collonges</u>	
Maury M.H.	04 50 56 71 00

**PEDIATRE**

<u>Saint-Genis</u>	
Guy	04 50 42 20 11

**PHARMACIES**

*Voir ci-dessus*

Collonges: Mr et Mme Dupont 04 50 59 60 17

**Nous vous rappelons que vous pouvez commander vos médicaments à partir du fax de la mairie**

**INFIRMIERE**

Collonges  
Pirollet 04 50 56 71 64

**CENTRE MEDICO-SOCIAL**

Saint - Genis 04 50 42 12 65

**MAINTIEN A DOMICILE**

04 50 41 47 12

**CENTRE DE RADIOLOGIE**

Saint-Genis 04 50 28 27 27

**ADAPA :L'aide à domicile pour tous**

Anita Boulas-Chardon  
Espace George Sand 9 rue de Gex St Genis Pouilly  
Téléphone.....04 50 20 66 80  
Télécopie.....04 50 20 60 12

**SERVICE DE GARDE VETERINAIRES**

St Genis Pouilly 04 50 42 12 34  
Gex.....04 50 41 76 45